

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-DN15

présenté par

M. Candelier, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Carvalho,
M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et
M. Serville

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:

Mission « Défense »

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport à propos de l'opportunité de retirer des fonds alloués à la dissuasion nucléaire pour permettre à la France d'acquérir des hélicoptères qui permettront de renforcer la surveillance de ses zones maritimes.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France doit surveiller 19 000 km de côtes. Elle est la deuxième zone maritime exclusive au monde. Elle est présente sur tous les océans et doit affirmer sa souveraineté sur ses abords immédiats. La région des Antilles est le carrefour de tous les trafics, notamment de la drogue en provenance de Colombie. Nombre de zones économiques sont contestées dans une période où la douane, la gendarmerie maritime et la marine nationale sont victimes de la politique de révision générale des politiques publiques (RGPP). Le commandement supérieur en Antilles Guyane notamment à La Réunion, en Nouvelle Calédonie, et à Saint-Pierre-et-Miquelon, pour la surveillance de nos pêches doit pouvoir bénéficier d'un appui renforcé de notre marine nationale. Cela est rendu impossible par la priorité excessive accordée à la dissuasion nucléaire qui impose trop d'impasses en matière de défense de notre souveraineté maritime. En conséquence, il est donc proposé de basculer les sommes économisées sur le programme 06-17 pour abonder l'action 08.47 Hélicoptère NH 90.